

Les subsides

redéfinition des «besoins essentiels» en ce qui concerne le financement du PAREL? Le ministre n'est-il pas d'accord non plus avec la population de Halifax qui a également laissé entendre que la redéfinition des «besoins essentiels» avait empêché des milliers de familles vivant au-dessous du seuil de la pauvreté de bénéficier de l'aide du PAREL? N'est-il pas d'accord non plus avec le Conseil municipal de New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, qui trouve totalement ridicule la nouvelle définition des «besoins essentiels» donnée par le gouvernement?

Si le ministre ne convient pas avec l'Opposition que cette définition est trop limitée, sera-t-il au moins d'accord pour rencontrer le ministre du Logement du Manitoba, afin de discuter avec lui des graves lacunes que le programme de logement va présenter à Winnipeg à la suite de ces nouvelles définitions?

M. McKnight: Monsieur le Président, je voudrais commencer par répondre à la dernière question. Le ministre responsable du logement au Manitoba, avait demandé une réunion. J'ai répondu que je serais heureux de le rencontrer. Je pensais qu'une réunion était prévue pour lundi dernier, à Toronto où je me trouvais. Il n'a pas pu venir. Je suis ici à Ottawa. Je suis prêt à rencontrer le ministre n'importe quand.

Il y a une chose que la députée n'a pas mentionnée, et que le ministre responsable du logement au Manitoba n'a pas mentionnée non plus, et c'est que nous avons signé un accord global avec la province du Manitoba lorsque le ministre responsable était l'hon. John Bucklaschuk. Nous avons signé un accord dans le cadre du PAREL. Nous avons bien dit à ce moment-là que les besoins essentiels seraient ceux que nous utiliserions pour établir les critères du PAREL. Je suis toujours prêt à rencontrer le ministre responsable du logement au Manitoba, à n'importe quel moment.

La députée nous a reproché de réduire l'admissibilité au PAREL. En réalité, dans tout le Canada, d'après les chiffres obtenus par la SCHL, 80 p. 100 des particuliers qui auraient été admissibles en vertu des anciens critères le sont encore.

Mme Coppins: Et les 20 p. 100 qui restent?

M. McKnight: La députée de Hamilton-Est pose là une excellente question. L'argent que n'auront pas ces 20 p. 100 devenus inadmissibles servira à aider plus de Canadiens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté. Nous leur accorderions une aide si nous avions des sommes illimitées pour subventionner des rénovations, comme le voudrait l'esprit utopique de la députée, mais ce n'est pas le cas. Les plus nécessaires, de l'avis des Canadiens et de la députée, seront ceux qui auront droit à l'aide des contribuables Canadiens.

M. Heap: Monsieur le Président, le ministre a répété une réponse standard voulant que, par le passé, 40 p. 100 seulement de l'aide allait aux personnes dans le besoin. Autrement dit, il semblait dire que 60 p. 100 de l'aide au logement allait à des gens qui n'en avaient pas besoin. Il a donné l'impression, intentionnellement ou non, que ces 60 p. 100 étaient sous forme de programmes de logements sociaux, administrés par des coopératives ou autres associations de logement à but non lucratif.

La SCHL a toujours insisté principalement sur la plus petite partie du programme, l'argent qui allait aux personnes dans le

besoin. Depuis la Seconde Guerre mondiale elle n'a pas tenu compte pendant de très nombreuses années de la part principale de ce programme, de l'argent qui est allé augmenter les profits des promoteurs. Dans la presque totalité des cas, ces promoteurs ont construit des logements pour des gens qui n'étaient pas dans le besoin. En d'autres termes, il est exact que dans le passé des gouvernements ont subventionné des promoteurs, et à travers eux des gens qui n'étaient pas dans le besoin.

● (1450)

Quand le ministre dit qu'il ne va aider que ceux qui sont dans le besoin parce qu'ils n'ont eu que 40c. par dollar dans le passé, il omet de dire que les programmes antérieurs étaient fortement axés sur le profit des promoteurs privés. Il donne à entendre qu'il y avait quelque chose d'anormal dans les programmes coopératifs du passé qui ont été pris à parti par la SCHL.

Je tiens à ce que le ministre explique plus en détail son allusion aux coopératives. Il dit qu'en raison du programme mis au point par les coopératives en faveur d'un régime hypothécaire différent, les immeubles vont coûter moins cher. Il dit qu'il va y avoir économie d'argent. Les coopératives demandent pourquoi le ministre ne veut pas tenir compte de l'économie apportée par les coopératives et non par les fonds publics, quand on autorise les coopératives à construire un plus grand nombre de logements que ce qui avait été prévu pour l'an dernier.

Les coopératives désirent desservir ceux qui se trouvent, suivant le ministre, dans la catégorie des «besoins essentiels». Elles veulent mettre une forte proportion de leurs logements à la disposition des gens à très bas revenus ou dont le besoin est très aigu suivant la formule du ministre. Pourquoi les a-t-il limitées à 30 p. 100? Il y a des coopératives qui veulent fournir 50 p. 100. Pourquoi le ministre veut-il les en empêcher?

M. McKnight: Monsieur le Président, pour répondre d'abord à la dernière question, les coopératives offraient jusqu'à maintenant et veulent encore offrir plus de 30 p. 100 de leurs logements aux Canadiens dans le besoin. D'autres groupes privés et publics sans but lucratif fournissent des logements aux Canadiens de tout le pays. Afin de concevoir un programme qui offre le mélange désiré par les coopératives et donne aussi à une nouvelle sorte d'hypothèque une honnête chance de succès, on a décidé de limiter les coopératives à 30 p. 100. Pour 30 p. 100 des logements occupés dans les coopératives, on exigera un supplément de loyer. Autrement dit, les contribuables canadiens paieront la différence entre le loyer axé sur le revenu et le taux du marché qu'on offrirait dans ces logements.

Je trouve étrange que le député ait dit que l'économie vienne des coopératives. La Fondation de l'habitation coopérative a proposé de créer une nouvelle forme d'hypothèque indexée. On l'a utilisée dans d'autres parties du monde avec plus ou moins de succès. Le gouvernement libéral précédent a également eu une idée semblable, le PAAP, grâce auquel le revenu des particuliers augmenterait. Ce n'était pas...

M. Heap: C'est absurde.